

Compte-rendu
Réunion des professeurs documentalistes
Bassin de Prades / Perpignan Nord
Année Scolaire 2018-2019

Vendredi 14 décembre 2018

Lieu : Collège Gustave Violet – Prades

Coordonnatrices : Florence JANY et Catherine SAULNIER

Nombre de participants : 24 présents sur 32 inscrits

Déroulement de la journée :

Matinée :

- le nouveau découpage des bassins et le choix d'un animateur / animatrice pour le bassin Perpignan Nord.
- la réduction du nombre de réunions de bassin : seulement une à partir de cette année,
- le choix d'une formation territoriale commune au bassin en 2018-2019,
- la lettre de rentrée des IPR IA-EVS
- les inspections "rendez-vous carrière",
- Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Actu APDEN : Le 11ème congrès national organisé du 22 au 24 mars 2019 à Grenoble.
- Aquarius – SOS Méditerranée Possibilité d'intervention de Valérie Bourcier
- Bibliothèque sonore des PO
- Silence on lit ! ¼ d'heure lecture.
- Le Monde : entre les lignes : venue de journalistes
- Tablettes au collège (tour de table)

Après-midi :

- Réforme du lycée : quelle place pour le professeur documentaliste ?
- Compte rendu de la formation sur les Concepts fondateurs en « Sciences de l'Information et de la Communication » et pratiques juvéniles des 5 et 6 décembre 2018
- Yann Dutheil : Wikipédia une séquence en 2de (possible en 3^{ème})

1- Actualité du bassin

- **Le nouveau découpage des bassins et le choix d'un animateur / animatrice pour le bassin Perpignan Nord**
Florence JANY explique les difficultés rencontrées par les animatrices de Bassin des Pyrénées-Orientales pour l'organisation de la réunion de bassin de ce début d'année scolaire. Elle rappelle qu'à la 2^{ème} réunion de l'année précédente, Chloé Certain, professeure documentaliste en poste au collège du Soler avait souhaité remplacer Catherine Saulnier qui désirait laisser sa place. Or, en prenant contact avec l'ingénieur de formation, M. Decombas, qui s'occupait de notre bassin de Prades, elle a appris qu'elle avait changé de bassin de formation et qu'un redécoupage des bassins avait été décidé par Madame La Rectrice en septembre 2018. Après de nombreux contacts par mail avec les deux ingénieurs de formation des Pyrénées-Orientales, les animatrices ont ensuite été informées par M. Delbourg que c'était lui qui s'occupait désormais de l'organisation des réunions et des formations concernant les professeurs documentalistes du département et qu'il n'y aurait pas de dérogation possible pour autoriser tel ou tel changement pour des collègues d'un bassin à un autre.

Pour résumer, les professeurs documentalistes des bassins de Prades /Perpignan Nord sont regroupés autour de deux bassins :

- Bassin PYRÉNÉES-ORIENTALES : Perpignan Nord
 - Collèges
 - CLG IRENE JOLIOT-CURIE ESTAGEL
 - CLG JOSEPH SEBASTIEN PONS PERPIGNAN (REP+)
 - CLG JEAN MERMOZ SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
 - CLG JOSEPH CALVET SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET
 - CLG JOFFRE RIVESALTES
 - CLG LE RIBERAL SAINT-ESTEVE
 - CLG MARCEL PAGNOL PERPIGNAN (REP+)
 - CLG LA COTE RADIEUSE CANET-EN-ROUSSILLON
 - CLG ALICE ET JEAN OLIBO SAINT-CYPRIEN
 - CLG JEAN ROUS PIA
 - Lycées
 - LPO ARISTIDE MAILLOL PERPIGNAN
 - LPO LYC METIER ROSA LUXEMBURG CANET-EN-ROUSSILLON
 - LGT ANNEXE LGT PABLO PICASSO THEZA
 - Lycée Privé d'Espira de l'Agly
 - Collège-Lycée St Louis de Gonzague à Perpignan
- Bassin PYRÉNÉES-ORIENTALES : Prades
 - Collèges
 - CLG PIERRE FOUCHE ILLE-SUR-TET
 - CLG GUSTAVE VIOLET PRADES
 - CLG BOURG-MADAME
 - CLGCL ET SPORTIF FONT-ROMEU
 - CLG CHRISTIAN BOURQUIN MILLAS
 - CLG D'ANDORRE
 - Lycées
 - LPO CHARLES RENOUVIER PRADES
 - LCL ET SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN FONT-ROMEU
 - LYCEE D'ANDORRE

Par rapport aux années précédentes, les collèges du Soler et de Toulouges ont changé de bassin pour rejoindre Perpignan Centre et notre bassin accueille les collègues du collège de Saint-Cyprien et l'annexe du Lycée Pablo Picasso à Théza.

Afin d'organiser la réunion de bassin avant les vacances de Noël, Catherine Saulnier, en poste au Lycée de Prades, a accepté de rester animatrice jusqu'en décembre 2018 mais elle souhaitait vraiment laisser sa place et les ingénieurs de formation ont demandé à ce qu'il y ait de préférence, un animateur pour le bassin de Prades, et un animateur pour celui de Perpignan Nord. Mme Jany accepte de continuer pour le bassin de Prades et Jean-François Lahorgue, en poste au Lycée de Canet-en-Roussillon s'est proposé pour le bassin de Perpignan Nord.

- **La réduction du nombre de réunions de bassin :**

Autre changement à partir de la rentrée 2018, une seule réunion annuelle pourra être organisée au lieu de deux comme c'était le cas depuis plus de 20 ans. Cette réduction a été annoncée au Plan académique de formation sans que les animateurs des bassins en aient été informés. Encore une autre décision que les animateurs ont apprise en organisant la réunion. Ce manque de communication de la part du rectorat et des inspecteurs est très gênant au quotidien et les collègues professeurs documentalistes se sentent un peu livrés à eux-mêmes. C'est pourquoi, la totalité des collègues ont été d'accord pour adresser un courrier aux quatre inspecteurs IA-EVS afin de les informer de leurs préoccupations concernant, le manque d'information, la dynamique des bassins et la nécessité d'organiser deux réunions de bassins pour les professeurs documentalistes (Cf. Courrier Annexe 1).

- **Le choix d'une formation territoriale commune au bassin en 2018-2019 :**

Afin de pallier le manque de formation commune pour les professeurs documentalistes, en partie à cause de la réduction du nombre de réunions de bassin, qui étaient utilisées jusqu'ici pour harmoniser les pratiques des collègues au sein du bassin, les animatrices proposent de demander une formation territoriale. Elles proposent aux collègues présents de choisir entre

- Une formation proposée par Canopé, comme celles qui sont proposées par le Bassin Sud :
 - Monter un projet de Fablab dans son établissement
 - Le numérique au service de la différenciation pédagogique
 - Conflits entre adultes : les prendre en compte pour un meilleur climat scolaire
 - Oser la médiation pour adultes
 - Optimiser la gestion du fonds documentaire (BCDI)
 - Quelle présence numérique au CDI ?
 - 1001 questions de droit en documentation
 - Portail documentaire E-Sidoc : fonctions expertes de recherche et de publication
- Une formation Education aux médias qui pourrait être assurée par Jean-François Lahorgue, correspondant CLEMI, en poste au Lycée de Canet-en-Roussillon, présent sur le bassin. Cela aurait pour avantage de conserver un temps d'échanges sur l'actualité du bassin au cours de la journée.

Claire Vicens, professeur documentaliste à Canopé Perpignan expose l'organisation d'ateliers autour de l'image dans le cadre du printemps de l'EMI à Canopé. Cette animation a déjà eu lieu l'an dernier sur Toulouse et il s'agirait de l'étendre à l'Académie de Montpellier avec comme thématique retenue « le pouvoir des images ».

Certains collègues proposent d'autres types de formation territoriale en lien avec la zététique comme celle qui avait été organisée en 2017 à Montpellier par Guillemette Reviron.

Après discussions dans la journée, les collègues ont décidé de demander l'organisation d'une formation territoriale en lien avec les images la dernière semaine de mars 2019 au lycée de Canet-en-Roussillon avec Jean-François Lahorgue comme formateur.

- **La lettre de rentrée de nos IPR IA-EVS**

Un courrier a été proposé pour indiquer aux inspecteurs les préoccupations des collègues du bassin concernant les problèmes de communication, le redécoupage des bassins des Pyrénées-Orientales et la réduction du nombre de réunions de bassin (Cf. Courrier Annexe 1).

- **Récupération des heures d'enseignement pour les professeurs documentalistes :**

Maud Bennani, professeur documentaliste en poste au collège de Saint-Estève souhaitait connaître les modalités de récupération des heures d'enseignement dans les établissements scolaires du bassin car dans son établissement cela pose problème. Jusqu'à cette année, les deux collègues récupéraient une journée par mois, sans gêner l'ouverture du CDI mais depuis cette année, le chef d'établissement souhaite remettre en cause ce mode de récupération. Pour rappel, la nouvelle circulaire de missions du professeur documentaliste du 28 mars 2017 précise que « *Le professeur documentaliste peut exercer des heures d'enseignement. « Les heures d'enseignement correspondent aux heures d'intervention pédagogique devant les élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle » (circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015). En application du titre III de l'article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 modifié, chaque heure d'enseignement est décomptée pour deux heures dans le maximum de service des professeurs documentalistes.* ». Un tour de table permet de recenser les collègues qui récupèrent les heures d'enseignement effectuées :

- à Estagel, la professeure documentaliste effectue 26h hebdomadaires au lieu de 30h soit 4 heures récupérées
- à Font-Romeu, dès septembre 2015, après la publication du décret, le principal adjoint en poste avait proposé aux professeurs documentalistes de récupérer une heure par classe inscrite en information-documentation (6^{ème} en ½ groupe, 1heure élève par semaine et 3^{ème} PrépaPro) et en Accompagnement personnalisé (2de en ½ groupe, 1heure élève par semaine). L'ouverture du CDI n'est pas impactée car il y a deux postes de professeurs documentalistes à Font-Romeu. Actuellement, les deux enseignants effectuent respectivement 25h et 26h par semaine car ils ont 5 classes et 4 classes inscrites à leur

emploi du temps. Ils participent à l'évaluation des élèves et aux conseils de classe. Pour les autres projets, les heures effectuées en collaboration avec d'autres enseignants ne sont pas récupérées.

- A Bourg-Madame, la collègue est seule et ne veut pas que le CDI soit ouvert par un autre personnel non qualifié en son absence. Elle récupère donc les heures d'enseignement effectuées au cas par cas quand elle en a besoin.
- Au collège de Canet, la demande est conflictuelle mais la récupération est possible. Le chef d'établissement considère que les heures d'initiation à la recherche documentaires en 6^{ème} font partie des missions du professeur documentaliste et n'ont donc pas vocation à être récupérées. Cela représente 5 à 6 séances par classe pour les 8 classes de 6^{ème}. Pour les autres heures effectuées sur des projets en collaborations avec d'autres enseignants, les collègues ont récupéré une trentaine d'heures en fin d'année, en juillet 2018.

2- Actualité du professeur documentaliste

- les inspections "rendez-vous carrière",

Certains collègues sont concernés par le « rendez-vous carrière » en 2018-2019 : Yann Dutheil à Font-Romeu, Marie-Laure Raoux-TeXier au collège d'Andorre, Claire Vicens à Canopé Perpignan, Isabelle Bobony à Saint-Louis de Gonzague à Perpignan et Carole Maqueda au collège de Saint-Laurent de la Salanque. Un document est à télécharger et à compléter pour indiquer très succinctement son parcours professionnel, ses compétences et ses souhaits d'évolution professionnelle (http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf).

Yann Dutheil, en mi-temps annualisé a contacté par mail M. Sedilot pour le prévenir de son départ fin janvier. M. Sedilot l'a rappelé pour lui dire qu'il ne pourrait peut-être pas venir avant. Il lui a également précisé qu'ils avaient un planning des « rendez-vous carrière » pour cette année sans avoir forcément toutes les informations sur les collègues dont les mi-temps annualisés, congés maternité ou autre.

Certains collègues ont été inspectés par M. Combe en juin 2016, avant la nouvelle organisation des « rendez-vous carrière » : Muriel Bernabeu à Bourg-Madame, Annick Hugon à Ille-dur-Têt, Dominique Billes à Estagel. Elles n'ont jamais reçu leur rapport d'inspection et il n'est pas disponible sur lprof.

- Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Un tour de table est organisé pour connaître les collègues et les établissements qui s'en sont préoccupés. Aux lycées de Font-Romeu et Prades, les collègues ont interrogé les gestionnaires qui ne sont pas au courant pour l'instant. Il y aurait un référent par établissement, souvent le référent numérique. Quant aux professeurs documentalistes, qui bénéficient de l'hébergement de BCDI + E-sidoc à Poitiers, ils ont été destinataires d'un mail indiquant la marche à suivre pour compléter le registre concernant le traitement des données. Il convient de compléter deux fiches, une pour BCDI et une pour E-sidoc en fonction des pratiques locales. Ces fiches doivent être transmises au référent RGPD avec copie au Chef d'établissement. Plus d'informations sur le site de Canopé : <http://documentation.solutionsdoc.net/manuels-et-tutoriels/manuels-documentations/mise-en-conformite-au-rgpd/>

- Mission Gestion BCDI

Dominique Billes à Estagel pose le problème du logiciel BCDI pour la mise à jour, en raison notamment des difficultés de connexion. En effet, certains collègues ont encore leur base BCDI hébergée localement dans leur établissement et s'occupent des sauvegardes et des mises à jour. Il s'agit des collèges de Prades, de Saint-Cyprien, d'Ille-sur-Têt, d'Estagel et du lycée privé d'Espira de l'Agly. Les mises à jour sont en ligne. L'hébergement à Canopé Poitiers va être à nouveau possible pour de nouveaux établissements scolaires. L'avantage est que l'hébergement comprend la maintenance, la sauvegarde et les mises à jour, ce qui est très appréciable en temps et en responsabilité, pour les nombreux collègues qui sont concernés.

- Actu APDEN

- Le 11ème congrès national organisé du 22 au 24 mars 2019 à Grenoble. Il aura pour thème « La publication sur le web : un objet pédagogique et didactique pour les professeur.e.s documentalistes. ». Pour plus d'informations sur le programme et les intervenants : <http://www.congres2019.apden.org>
- Le site « Profession : prof doc » disponible sur <http://professionprofdoc.educapass.fr> est très intéressant et permet d'obtenir des informations précises sur l'évolution du métier, des données statistiques, des enquêtes de terrain et donne la parole aux professeurs documentalistes.
- Une enquête 2018-2019 sur les professeur.e.s documentalistes et le nouveau cadre réglementaire est disponible sur <http://www.apden.org/Enquete-professionnelle-2018-19.html> jusqu'au 21 décembre 2018 à minuit.
- Nouveaux programmes du Lycée professionnel : L'A.P.D.E.N. reçue au conseil supérieur des programmes : <http://www.apden.org/Nouveaux-programmes-du-lycee.html>

3- Ouverture culturelle et questions diverses

- **Aquarius – SOS Méditerranée** : possibilité d'intervention de Valérie Bourcier, dès la classe de 4^{ème} jusqu'en terminale. Un courrier sera envoyé aux professeurs documentalistes, aux professeurs d'histoire-géographie, aux référents culturels et aux professeurs d'économie en janvier 2019 pour des interventions à partir du mois de février.
- Bibliothèque sonore des PO : il est possible de signer une convention avec cette association pour les établissements scolaires. Les documents seront joints pour les collègues intéressés. Cela permet de mettre à disposition des enregistrements audio de livres pour les élèves qui ont des difficultés à lire. Lors d'une prochaine réunion, les animateurs inviteront des bénévoles de cette association pour de plus amples explications. L'association recherche également des donneurs de voix pour enregistrer le contenu de nouveaux livres en lien avec les besoins des adhérents.
- **Silence on lit ! : ¼ d'heure lecture par jour**. Caroline Foucaut du collège de Saint-Cyprien demande si certains établissements l'ont mis en place et avec quelles modalités d'organisation par rapport au prêt des livres. Elle précise que ce dispositif impose que ce soit la lecture d'un roman et non d'un article de revue, d'une bande dessinée ou d'un manga. Certains collègues pensent que c'est réducteur et ne souhaitent pas que le genre de lecture soit imposé.
 - Au collège Saint-Cyprien, un test sera réalisé à partir de janvier avec des horaires adaptés par jour et par semaine. Le système est un peu complexe mais comme le Conseil d'administration doit valider les changements de sonnerie, le dispositif n'aurait pas pu se mettre en place avant la fin de l'année scolaire, ce qui aurait été dommage.
 - Au collège de Saint-Louis de Gonzague, le système est organisé de 13h50 à 14h05 pour tous les élèves sauf ceux qui ont EPS de 13h00 à 15h00.
 - Au collège de Saint-Laurent de la Salanque, Silence on lit ! sera organisé sur une semaine en prolongement de la nuit de la lecture. Les horaires seront testés sur 4 jours.
 - Au collège de Font-Romeu, le dispositif sera peut être testé lors d'une semaine culturelle. Les horaires sont complexes surtout entre 11h et 13h30, certains cours commencent à 13h, d'autres terminent à 12h30 et il est difficile de trouver un créneau qui permettra à tous de bénéficier de ce ¼ d'heure de lecture.

En ce qui concerne l'implication du professeur documentaliste dans ce dispositif, il apparaît qu'il faut favoriser le prêt de livres pour les élèves et que c'est exactement le rôle que remplit le CDI pour la mise à disposition du fonds documentaires pour les élèves et les personnels

Certains collègues précisent que ces dispositifs nationaux émanant d'associations ou d'entreprises privées intègrent de plus en plus l'Education nationale et regrettent une école à deux vitesses qui ne permet pas de gommer les différences sociales. C'est le cas par exemple de certifications en langues ou en orthographe (Certificat Voltaire) qui sont préparés dans les lycées notamment car ils permettent d'obtenir des points positifs sur Parcoursup et qui sont assez coûteux. Pour la certification Voltaire, chaque élève paye entre 30 et 60€ pour un certificat qui sera valable deux ans ; pour les langues, cela coûte environ 100€ en fonction du niveau.

- **Le Monde : entre les lignes : venue de journalistes**

Annick Hugon a testé « entre les lignes » à Ille-sur-Têt un dispositif qui permet l'intervention de journalistes du Monde autour du détournement d'images (Jules Bonnard) en classe de 4^{ème} avec l'écriture d'articles dans le prolongement de Visa pour l'image. Le dispositif n'est pas gratuit mais coûte 50 euros pour un atelier de 2 heures. Il faut s'inscrire par mail mais tous les créneaux sont pris pour cette année scolaire. Parmi la centaine de journalistes inscrits dans ce dispositif un seul est dans notre académie à Carcassonne. Plus d'infos sur <http://entreleslignes.media> ou par mail association@entreleslignes.media.

- **Amnesty international** : Annick Hugon, en poste au collège d'Ille-sur-Têt, précise que l'association intervient gratuitement dans les Pyrénées-Orientales sur différents sujets :

- La peine de mort
- les violences faites aux femmes, dans le monde, en France, comment agir?
- mon corps, mes droits, personne ne décide pour moi
- les discriminations et le harcèlement
- la torture
- la liberté d'expression (entendue au sens large)/ la liberté de la presse
- les réfugiés et les migrants
- les droits de l'enfant

Plus d'infos : Mme Marie-Claire Bassou : mcbassou@gmail.com tél : 06 81 37 71 58.

Au collège de Bourg-Madame, l'association est intervenue sur les migrants et sur la liberté d'expression. L'intervention était moins adaptée au niveau des élèves pour le second atelier sur la liberté d'expression.

- **« Cartooning for peace »** : Jean-François Lahorgue précise qu'une seconde exposition itinérante sera bientôt disponible. Les modalités de prêts sont gérées par la MGEN des Pyrénées-Orientales.

- **Subvention de l'Ami littéraire** : Muriel Bernabeu et Florence Jany précisent qu'il est possible de financer la venue d'auteur de littérature de jeunesse comme Michel Piquemal par exemple avec l'Ami littéraire qui prend en charge 50% des frais quand les auteurs sont membres de leur association. Plus d'informations sur : <http://www.m-e-l.fr/liste-ecrivains.php?leg=all&pr=1>

- **Tablettes au collège** : tour de table pour connaître les différentes modalités d'organisation dans les collèges. La dotation du Conseil départemental pour les élèves de 5^{ème} n'est pas généralisée à tous les établissements, comme à Font-Romeu par exemple qui n'est pas concerné. Carole Maqueda expose le principe : chaque élève a une tablette en début d'année qu'il rend en juin. Cette année, les élèves de 4^{ème} ont récupéré leur tablette en début d'année et les élèves de 5^{ème} ont à nouveau été dotés. Certains problèmes de connexion sont évoqués à Saint-Laurent de la Salanque par exemple où la bande passante est insuffisante pour la connexion à Internet de tous les appareils.

- Au collège de Rivesaltes : après quelques problèmes techniques, les habitudes ont été prises aussi bien par les enseignants que par les élèves. La professeure documentaliste s'est chargée de former tous les élèves à la prise en main de la tablette et à l'utilisation de l'ENT. L'utilisation des tablettes au CDI est sous contrainte en expliquant aux élèves que le professeur documentaliste peut contrôler ce qui est fait avec la tablette. Les manuels scolaires numériques sont disponibles sur les tablettes.
- Au collège de Prades, de nombreux problèmes ont été pointés comme des soucis de chargement, de connexion, d'utilisation pédagogique pas toujours anticipée, d'élèves qui oublient leur tablette.
- Au Lycée d'Espira de l'Agly, beaucoup de retours négatifs sur l'utilisation des manuels scolaires numériques. La professeure documentaliste a suivi une formation dans un collège privé de Gap qui est « tout numérique ». Elle précise que cela demande un changement total de pédagogie.

- **Changement de la procédure des collègues en postes adaptés :** Jean-François Lahorgue précise que suite aux remontées négatives des tuteurs de l'Académie ces dernières années sur la mise en place des postes adaptés sans conditions claires, les inspecteurs, dont M. Blasco, en charge de ce dossier ont précisé les modalités :
 - o 3 ans de tutorat : deux au CDI d'un collège et un au CDI d'un lycée (ou inversement) avec une visite à la fin de chaque année par un professeur documentaliste chargé de mission d'inspection et à la fin de la 3^{ème} année, M. Blasco décide, au cours d'une visite, si le collègue peut être en responsabilité l'année suivante.
 - o 4^{ème} année poste en responsabilité et passage obligatoire du Capes interne de documentation
 - o 5^{ème} année, si obtention du Capes, année de stage en vue de la titularisation.

Sylvie Villadomat, titulaire du Capes d'anglais, en poste adapté au lycée de Canet précise que certains collègues qui étaient dans son cas ont abandonné car cette procédure est très lourde : elle est quasiment toutes les semaines deux jours à Montpellier pour la formation, en plus des heures effectuées au lycée. C'est une procédure longue qui n'est pas sûre d'aboutir et qui demande beaucoup d'investissement personnel mais elle est défend le principe que le métier de professeur documentaliste ne s'improvise pas et qu'il nécessite une réelle formation.

4- Mutualisation

- **Réforme du lycée : quelle place pour le professeur documentaliste ?**

Certains collègues, dont celle du lycée d'Andorre, Nathalie Saurat, qui n'a pas pu se déplacer aujourd'hui, sont préoccupés par l'avenir du professeur documentaliste au lycée avec la nouvelle réforme qui entre en vigueur à partir de l'année prochaine. Florence Jany présente les grandes lignes de la réforme avec notamment la disparition des Travaux personnels Encadrés (TPE) en 1^{ère}, la création d'un carnet de lecture pour les lycéens et le nouveau Grand oral en terminale. Les informations sur ces nouveautés mises en place arrivent régulièrement et il est compliqué pour les collègues en lycée d'informer les élèves. Au lycée de Font-Romeu, les professeurs documentalistes interviennent en accompagnement personnalisé une heure par semaine en parallèle avec le professeur principal. Les élèves sont en ½ groupe et ils ont travaillé sur la préparation de leur choix d'orientation pour l'année prochaine. Les élèves ont recherché les informations sur le nouveau Bac 2021 pour bien connaître les enseignements communs, de spécialité et optionnels pour la voie générale et technologique. Ils ont également travaillé à partir des secteurs d'activité porteurs d'emplois en Occitanie. L'objectif étant de trouver quelles seraient les spécialités les plus pertinentes à choisir en première et en terminale (voie générale et série technologique) pour réussir dans un métier de ce secteur. Concernant la place du professeur documentaliste au lycée. Des documents de réflexion ont été rédigés par les membres de l'APDEN, notamment au sujet des nouveaux programmes disciplinaires. Pour plus d'informations :

- o Consultation sur les programmes, Contribution auprès de la DGESCO <http://apden.org/Consultation-sur-les-programmes-du.html>
 - o Consultation sur les programmes, contribution au CSP : <http://apden.org/Consultation-sur-les-programmes-de.html>
- **Formation sur les Concepts fondateurs en « Sciences de l'Information et de la Communication » et pratiques juvéniles des 5 et 6 décembre 2018**
 - o De nombreux collègues du bassin et des Pyrénées-Orientales ont suivi ce stage très intéressant. Il s'est déroulé à Montpellier avec Cécile Raynal, qui intervient à l'Université de Montpellier en Master MMEF Documentation et prépare au Capes interne de documentation. Différents profils de collègues étaient présents : certains d'autres disciplines qui souhaitent changer et préparent le Capes interne de documentation, certains qui sont contractuels en documentation et des professeurs documentalistes.
 - o La formation s'est déroulée en deux temps : le premier jour concernait la recherche d'informations. Avec l'hétérogénéité du groupe, il était nécessaire de s'entendre sur les 7 étapes qui sont nécessaires à la recherche d'informations (ou recherche documentaire) : définir le sujet (besoin d'information, contextualisation) ; cerner le sujet (mots-clés...) ; choix des sources (connaître son environnement informationnel) ; sélectionner

les documents ; extraire l'information ; traiter et s'approprier l'information et communiquer les résultats.

Un point a également été fait sur l'évaluation de l'information : fiabilité d'une information qui dépend du besoin d'information, qui doit être utile et exploitable et dont il faut évaluer la pertinence ; et de la crédibilité d'une source.

Les techniques de recherche utilisées par les principaux moteurs de recherche ont également été abordées.

- La seconde journée était consacrée aux pratiques d'évaluation des informations des jeunes avec l'intervention de Gilles Sahut (ESPE Toulouse et Lerass, Université de Toulouse). Cette journée était très intéressante et a permis d'aborder le contexte informationnel numérique, les concepts liés à l'évaluation de l'information, les difficultés des jeunes face à l'inégale qualité de l'information en ligne et la nécessité d'un enseignement critique de l'information. Il a également précisé que le Code de l'Education avait été modifié. En effet, dans le Titre II « objectifs et missions du service public d'enseignement » dans la partie concernant le socle commun (article Annexe) il est écrit que l'élève doit « être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société » (<http://www.codes-et-lois.fr/code-de-l-education/texte-integral>).

- **Wikipédia une séquence en classe de 2de** : Yann Dutheil : (possible en 3^{ème})

Les réunions de bassins sont l'occasion de mutualiser des séquences et de partager les expériences didactiques réalisées avec les élèves. Dans ce cadre, Yann Dutheil présente un travail mené au Lycée de Font-Romeu avec les classes de seconde dans le cadre de l'accompagnement personnalisé sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

Avec des chiffres de connexion massifs (Plus de 15 millions par mois en France), cette encyclopédie collaborative est une des principales sources d'informations des internautes. Il semble donc important de comprendre le fonctionnement de tels outils et donc d'« ouvrir la boîte » pour en comprendre les logiques et dépasser les idées toutes faites et les avis tranchés qui reposent sur des informations erronées.

La séquence peut s'étendre sur 5 heures avec le planning suivant :

- 1^{ère} et 2^{ème} heures : distribution d'un questionnaire sur le fonctionnement de Wikipédia et ses principes fondateurs. Les élèves y répondent seuls ou en binôme sous forme numérique en cherchant les réponses directement sur Wikipédia ou en effectuant des recherches complémentaires. (Pages Wikipédia concernées : *A propos / Avertissements généraux / Principes fondateurs*).
- 3^{ème} heure : correction collective avec apports de renseignements complémentaires sur la licence Créative Commons et le repérage des « articles de qualité ».
- 4^{ème} heure : Diffusion du reportage de l'émission « Envoyé spécial » du 8 novembre 2013 sur Wikipédia et son système interne de modération entre les différents contributeurs qui peut servir de base à une discussion en classe et qui vient confirmer les réponses trouvées par les élèves lors de la phase de la réponse au questionnaire.
- 5^{ème} heure : Evaluation sur table qui porte sur les informations données lors des séances précédentes. Cela permet surtout de savoir si les élèves ont compris la logique du système wiki et sa logique de bénévolat qui permet de partager des informations dans un but non commercial sans aucune présence de publicité.

Cette séquence peut bien sûr être remaniée pour occuper moins de temps et être adaptée à un public collégien en rentrant moins dans les détails. Les documents utilisés sont en pièces jointes aux professeurs documentalistes du Bassin avec ce compte-rendu.

*Compte-rendu rédigé par Yann DUTHEIL, Florence JANY et Catherine SAULNIER
Le 20/12 /2018.*

Copie adressée par mail :

- à tous les inscrits ;
- à M. Frédéric BLASCO, M. Dominique COMBE, M. Jean-Michel LISLE et M. Alain SEDILOT, IPR-IA EVS ;
- à nos chefs d'établissements (**à vous de diffuser**) ;
- à Magalie BOSSUYT et Alix FREDIANI, webmestres de l'esp@ce doc des professeurs documentalistes de l'Académie de Montpellier ;
- aux animatrices du bassin de Perpignan Sud.

Les comptes-rendus de nos rencontres ainsi que ceux des autres bassins de l'Académie sont en ligne sur L'esp@ce doc des professeurs documentalistes de l'Académie de Montpellier :

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/cdi/bassins/bassin-perpignan-nord>

Annexe 1 : Copie du courrier adressé par mail aux inspecteurs

Mmes et MM. les professeurs documentalistes

du Bassin des Professeurs documentalistes
de Prades /Perpignan Nord

à
Frédéric BLASCO
frederic.blasco@ac-montpellier.fr
Dominique COMBE
dominique.combe@ac-montpellier.fr
Jean-Michel LISLE
jean-michel.lisle@ac-montpellier.fr
Alain SEDILLOT
alain.sedilot@ac-montpellier.fr
IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

Objet : Organisation des réunions de bassin des professeurs documentalistes des Pyrénées-Orientales

Le 14 décembre 2018

Messieurs les Inspecteurs IA-IPR EVS,

Nous nous permettons de vous contacter parce qu'en ce début d'année scolaire, lors de l'organisation de notre première réunion de bassin, les co-animatrices ont été informées par nos ingénieurs de formation, Franck Decombas et Jean-François Delbourg, d'une part de la nouvelle répartition des bassins de formation à la rentrée 2018 (Voir copie jointe) et d'autre part, de la suppression de la seconde journée de réunion de bassin.

Nous avons remarqué que plusieurs établissements avaient changé de bassin de formation, et sur les quatre animatrices de bassin prévues pour cette année (deux par bassin), trois étaient désormais dans le même bassin, c'est-à-dire, celui de Perpignan Sud. Nos co-animatrices ont demandé à pouvoir bénéficier d'une année de transition avec des aménagements mais cela leur a été refusé au motif que c'était une décision rectorale de ce début d'année qui ne bénéficierait d'aucun aménagement.

De ce fait, la réunion initialement prévue en octobre au collège du Soler a été reportée à ce jour au collège de Prades car la professeure documentaliste en poste qui souhaitait devenir co-animatrice avec Mme Jany a changé de bassin. Les co-animatrices de l'année précédente ont donc été reconduites dans l'urgence.

En ce qui concerne, la suppression d'une journée de rencontres, de nombreux professeurs documentalistes travaillent seuls dans leurs établissements et ces journées sont une occasion unique d'échanger sur nos pratiques, de créer des liens professionnels, d'avoir une réflexion commune sur les problématiques liées à notre métier, de construire des passerelles entre le collège et le lycée... et ils sont nombreux à regretter cette suppression.

Il y a quatre ans, nous devions perdre une demi-journée. Pour la conserver, notre bassin s'étendant de la côte radiieuse en Andorre, nous avons accepté que nos frais de repas ne soient pas remboursés pour la seconde journée. En effet, il nous était impossible de trouver un lieu suffisamment central qui aurait permis aux collègues éloignés de se déplacer pour une seule demi-journée. Ne serait-il pas possible de rester sur ce même mode de fonctionnement et de conserver deux réunions de bassin annuelles ?

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité pour nous tous d'être soutenus par notre corps d'inspection notamment au niveau de nos missions pédagogiques et nous sommes également très attachés au fait de mutualiser nos pratiques et de nous former tout au long de notre carrière. Preuve en est la diversité des échanges que nous menons depuis des années au cours de ces deux journées et qui sont consignés dans les comptes-rendus mis en ligne sur l'espace académique et envoyés en copie à nos inspecteurs. C'est pourquoi, nous aimerions être autorisés à organiser une seconde réunion de bassin cette année sous la forme d'une formation territoriale sur le thème de l'Education aux médias et à l'information qui nous permettrait d'actualiser nos connaissances tout en gardant un moment d'échanges sur l'actualité de notre profession.

Enfin, nous souhaiterions vous informer que nous n'avons pas été destinataires de votre lettre de rentrée 2018 et nous le regrettons. En effet, en ce début d'année, nous n'avons eu ni les informations concernant notre profession ni celles sur les changements d'organisation des réunions de bassin et le redécoupage des bassins des Pyrénées-Orientales. Serait-il possible à l'avenir de nous prévenir quant à ces décisions académiques afin de pouvoir organiser au mieux nos rencontres ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Inspecteurs, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour les professeurs documentalistes du bassin de Prades / Perpignan Nord
Florence JANY et Catherine SAULNIER,
co-animatrices du Bassin des Professeurs documentalistes